



Le scrutin local de 2026 illustre un équilibre entre dynamiques politiques nationales et logiques de proximité. Si les résultats traduisent les rapports de force partisans, la réélection de nombreux maires dès le premier tour confirme la « prime au sortant » et l'attachement des électeurs à la gestion municipale.

Fortement mobilisé, l'électorat senior a pesé sur le vote autour de priorités claires : accès aux soins et action sociale, maintien des services publics de proximité, amélioration du cadre de vie (sécurité et aménagement urbain) et soutien au maintien à domicile.

Ainsi, l'élection met en évidence le rôle central des enjeux de cohésion sociale et de qualité de vie dans les choix des citoyens.

Changement pour les employeurs du secteur des services à domicile, organismes de sécurité sociale.

Vous avez plus de 70 ans et vous employez de l'aide à domicile. **Le décret 2026-261 du 8 avril 2026** modifie à partir du **1^{er} janvier 2026**, la condition d'âge en retardant de 70 à 80 ans l'ouverture du droit au bénéfice du dispositif d'exonération de cotisations patronales au titre de la rémunération d'aides à domicile

Toutefois, **Le seuil de 70 ans reste en vigueur pour certaines situations particulières**, notamment prévues au II de l'article L.241-10 du code de la sécurité sociale.

Ces cas concernent notamment :

- Certaines personnes en situation de dépendance ou bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie ;
- Certains publics relevant de l'aide sociale ou de dispositifs spécifiques de prise en charge (personnes handicapées, bénéficiaires d'aides sociales, etc.).

Pour ces profils, les conditions d'exonération restent alignées sur le cadre existant de **l'assistance aux personnes âgées ou handicapées**.

L'ANR estime que cette mesure impactera encore une fois le pouvoir d'achat de certains retraités âgés de 70 à 80 ans et craint que les retraités concernés, ayant peu de moyens, reculent devant les nouveaux frais occasionnés. Cette mesure est, encore une fois, pour le gouvernement une mesure d'économie au détriment des retraités.

L'ANR alerte sur son impact quant à la détection des personnes isolées et en difficulté cognitive avant 80 ans. Nous sommes loin des promesses de la loi « bien vieillir ».

L'ANR juge cette mesure inappropriée. Il est à faire remarquer que ce décret est doublement illégal car en droit français :

- 1) Un décret s'applique le lendemain de sa parution.
- 2) La rétroactivité d'un texte ne peut s'appliquer que si elle expressément prévue par la loi. La loi de 2025 auquel renvoie ce décret ne prévoit aucune rétroactivité en la matière.

Le vieillissement de la population correspond à l'augmentation de la proportion de personnes âgées dans une société. Ce phénomène s'explique principalement par deux facteurs : la baisse de la natalité et l'allongement de l'espérance de vie grâce aux progrès médicaux et aux meilleures conditions de vie et, en France, par le « baby-boom » d'après-guerre. Il est particulièrement marqué en Europe et au Japon, mais concerne progressivement d'autres régions du monde.

Ce vieillissement entraîne plusieurs conséquences importantes. Sur le plan économique, il met sous pression les systèmes de retraite, car il y a moins d'actifs pour financer les pensions. Les dépenses de santé augmentent également, les personnes âgées nécessitant davantage de soins. Sur le plan social, la société doit s'adapter : développement des services à la personne, transformation des logements et évolution des solidarités familiales.

Pour faire face à ces défis, plusieurs solutions existent : encourager la natalité, repousser l'âge de la retraite et développer la « silver économie ». Ainsi, le vieillissement de la population représente à la fois un défi majeur et une opportunité d'adaptation pour les sociétés modernes.

Retraites complémentaires : la revalorisation Agirc-Arrco de plus en plus improbable en 2026

Les 13 millions de retraités affiliés au régime Agirc-Arrco devront probablement se passer d'une revalorisation de leurs pensions complémentaires en 2026. Les partenaires sociaux, réunis récemment, ont confirmé que la situation financière du régime ne permettait pas d'envisager une hausse, en dépit des attentes des bénéficiaires. C'est une situation inédite qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des seniors. Les défenseurs de retraités dénoncent une « double peine » pour des pensionnés déjà touchés par la hausse des prix et la stagnation des revenus. Le gouvernement, interpellé, rappelle que la responsabilité de la gestion revient aux partenaires sociaux, mais promet de « suivre de près » l'évolution de la situation.

Les experts soulignent que sans reprise économique forte ou réforme structurelle, le scénario d'un maintien du statu quo pourrait se prolonger au-delà de 2026. Les retraités, eux, s'inquiètent : pour beaucoup, les pensions complémentaires représentent une part essentielle de leurs revenus. Des rassemblements et pétitions sont déjà annoncés pour exiger des mesures correctives.

Face à cette impasse, certaines voix appellent à une refonte du financement du régime, tandis que d'autres plaident pour un soutien exceptionnel de l'État. Une chose est sûre : sans changement, le niveau de vie des retraités risque de continuer à se dégrader dans les années à venir.

Commission Défense

L'Offensive pour vos droits, menée avec le soutien de la Commission Défense de l'ANR, vise à protéger et à renforcer les droits fondamentaux des retraités face aux enjeux contemporains. Cette initiative repose sur une approche proactive, combinant sensibilisation, accompagnement et mobilisation collective.

Elle encourage également le dialogue avec les institutions et les pouvoirs publics afin de promouvoir des réformes législatives justes et durables. L'objectif est clair : faire respecter vos droits, prévenir les discriminations et renforcer la confiance des retraités dans les mécanismes de protection existants.

C'est dans cet esprit que l'Assemblée Générale valide une motion soigneusement travaillée dans les différentes instances (Commission 3, Conseil d'Administration).

« Apprendre à penser, à écouter l'autre, c'est être capable de dialoguer, c'est le seul moyen d'endiguer la violence effrayante qui monte autour de nous ». Jacqueline de Romilly

Nos valeurs

S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PREMUNIR - S'INFORMER

Ce flash, visible sur le site public, a pour but de promouvoir l'ANR en mettant en avant les actions de la Commission Défense, pour la contacter : comdefense.anr@ansiege.net